

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Bureau syndical	14
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	9

L'an deux mille seize

et le quinze novembre

à 17 heures 00, Le Bureau Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur BERNARD BESTEL**

Date de la convocation
20 octobre 2016
Date d'affichage
15 novembre 2016

Nombre de Membres présents : 9

Madame/Monsieur., Vincent FLEURY, Jacques MACHAULT, Thierry NOCTON, Jean-Michel THIRY, André GROSSELIN, Roland CANIVENQ, Michel MEIS, Dominique CROQUET.

Objet de la Délibération
--------------------------

Absents excusés : Jean-Pol RICHELET, Alain HURPET, Joël CARRE, Francis CHAUMONT.

Membre démissionnaire : Chantal CARPENTIER le 20/04/2016

## ADMISSIONS EN NON-VALEUR

## ADMISSIONS EN NON-VALEUR

### VOTE :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

## DELIBERATION N° 2016-02

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'état des créances irrécouvrables remis à Monsieur le Président par le Trésorier du Syndicat, Considérant qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuite.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau, accepte l'admission en non-valeur des titres suivants émis sur le budget annexe SPANC :

### Exercice 2010

- Référence de la pièce : R-78-926 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : R-78-967 pour un montant de 31,65 €

### Exercice 2011

- Référence de la pièce : R-291-2678 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : R-111-1483 pour un montant de 31,65 €

### Exercice 2012

- Référence de la pièce : R-147-928 pour un montant de 32,10 €
- Référence de la pièce : R-362-2386 pour un montant de 0,45 €
- Référence de la pièce : R-467-1334 pour un montant de 7,96 €

### Exercice 2013

- Référence de la pièce : R-129-613 pour un montant de 32,10 €
- Référence de la pièce : R-228-613 pour un montant de 32,10 €
- Référence de la pièce : R-243-1027 pour un montant de 0,10 €
- Référence de la pièce : R-243-1054 pour un montant de 0,10 €
- Référence de la pièce : R-243-2431 pour un montant de 32,10 €
- Référence de la pièce : R-243-418 pour un montant de 32,10 €
- Référence de la pièce : R-338-1113 pour un montant de 53,50 €
- Référence de la pièce : R-360-15 pour un montant de 0,70 €
- Référence de la pièce : T-198 pour un montant de 0,70 €
- Référence de la pièce : R-338-1472 pour un montant de 32,10 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Bernard BESTEL**



après dépôt en Sous  
Préfecture

Le : 29 novembre 2016

et publication ou  
notification

Du 15 novembre 2016

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

008-240800912-20161115-2016-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2016

Publication : 29/11/2016